



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 9 DECEMBRE 2025

Convocation du 3 décembre 2025 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Brigitte PERRIN, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mme Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Philippe RITTER, M. Daniel PICOT, et M. Raphaël SABY ayant donné pouvoir à Mme Christine VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Suffrages exprimés : 9

Nombre de conseillers présents : 7

POUR : 9

Nombre de conseillers votants : 7

CONTRE : 0

Nombre de pouvoirs : 2

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2025-45 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-15 ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 octobre 2025 transmis à l'ensemble des conseillers municipaux en même temps que la convocation à la présente séance ;

Le projet de procès-verbal du précédent conseil municipal est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ne soulève aucune observation au projet de procès-verbal ;
- approuve le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025 tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré à Monlet, le 9 décembre 2025

la Secrétaire de séance,

Liliane CESANO

le Maire,

Philippe RITTER